

E

Egalité des Voix.—Voir, Voix Prépondérante.

Election de l'Orateur.—à l'ouverture d'un Parlement, ou au cas de vacance, 1.

Emprisonnement.—en certains cas, 104.

Entrée en Chambre.—Les Membres s'inclinent devant le fauteuil, 15.

Etats-Unis.—avec lesquels on échange les lois, journaux et documents parlementaires, 109.

Etrangers.—ne sont pas admis sans billets les jours de l'ouverture et de la clôture du Parlement, 6.

—Se retirent à la demande d'un Membre, 16.

Examen des Témoins.—Voir Témoins.

Expédition.—Bills passés d'une manière expéditive, 45.

Explications.—permises aux Membres qui ont déjà parlé, 22.

F

Fauteuil.—l'Orateur laisse le fauteuil à six heures jusqu'à sept heures et demie, 11.—Les Membres s'inclinent devant le fauteuil, 15.

Frais des Bills Privés.—Voir Bills Privés.

G

Galleries de la Chambre.—vidées à la demande d'un seul Membre, 16.

Gentilhomme Huissier de la Verge Noire.—Membres ou Officiers commis à sa garde en certains cas, 104.

Gazette Officielle ou du Canada.—Voir Avis.

Gouverneur-Général.—ouvre la session par un discours du Trône, 3.—Accorde congé d'absence aux Membres à vie, 4.—Recommande les appropriations des deniers publics, 48.—Reçoit journallement un exemplaire des journaux, 105.—A accès à la bibliothèque, 112.

Greffier de la Chambre.—soumet ses comptes lorsqu'il requiert une avance, 5.—Lit chaque ordre de la Chambre avant de l'entrer, 34.—Voir Avis et Bills Privés.